La section de Charenton

vous informe

Juillet 2023

La CFDT exige que la « prime de pouvoir d'achat » s'applique à toute la Territoriale

Les annonces du gouvernement sur la revalorisation salariale de la fonction publique comprenaient une « *prime de pouvoir d'achat* » de 300 à 800 € qui, dans la fonction publique, sera laissée à l'entière discrétion des collectivités territoriales, alors qu'elle s'appliquera d'emblée pour la fonction publique d'Etat ! Nombre d'agents territoriaux risquent donc de ne pas en bénéficier.

Dans un communiqué publié le 15 juin dernier, la Fédération INTERCO-CFDT demande que la Fonction Publique Territoriale ne soit pas pénalisée, et **que notamment l'ensemble des agents territoriaux bénéficient de la prime de pouvoir d'achat.**

« *Le Gouvernement doit légiférer rapidement pour octroyer les 300 à 800 € en points d'indice, pour l'ensemble des agents territoriaux dans les mêmes conditions de revenus que pour le reste de la fonction publique et accompagner les collectivités en augmentant les dotations.* » précise ce communiqué fédéral.

Où sont les 7% d'engagement de l'État au profit de la politique salariale ? Pour la fonction publique territoriale, les mesures indiciaires vont représenter 1,5% + 5 points d'indice en janvier 2024.

Une suggestion : au cas où le Gouvernement ne prendrait pas ses responsabilités, **la Ville pourrait prendre les siennes, en passant une délibération afin d'accorder cette prime aux agents qui peuvent en bénéficier…**

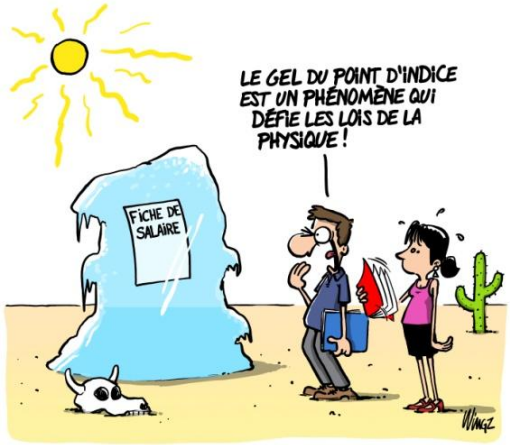

Formation spécialisée F3SCT

Vos représentants CFDT étaient présents et attentifs lors des 5 jours de formation obligatoires dédiés récemment à la Formation spécialisée F3SCT.
Ces sessions animées par un ancien pompier professionnel responsable d'un centre de secours (SDIS) aura permis de revenir sur la méthodologie (dite « arbre des causes ») à tenir pour détecter et prévenir les risques au travail et en cas d'enquête.

Il aura été rappelé par ce formateur que les représentants syndicaux sont tout à fait légitimes à intervenir partout, y compris par des visites inopinées dans les services pour veiller à la sécurité de tous et toutes.

Visites sur site et constats

Vos élus syndicaux ont participé à plusieurs visites dans diverses structures : crèches de la Ville, Résidence autonomie Jeanne d'Albret. Prochaines visites programmées à la rentrée : d'autres crèches à la demande de vos représentants syndicaux.

Occasion de vous rencontrer, de visualiser les sites où les choses peuvent être améliorées notamment en confort et sécurité au travail ou organisation de services et de souligner les difficultés éventuelles.

Centre de gestion Petite couronne
Un accompagnement au quotidien

Investis pleinement dans ce nouveau mandat de 4 ans, vos élus CFDT vous défendent en Commission d'administrative paritaire (CAP).

Refus de formations, contestation après entretien d'évaluation professionnelle, refus de stagiairisation, nous vous soutenons, y compris si vous avez besoin d'aide pour saisir la CAP par internet (suite à la dématérialisation des actes).

Nous vous accompagnons également dans vos démarches face aux membres du jury de la Commission de discipline ou Commission plénière (invalidité, accidents de travail…).

Courrier intersyndical

Vos élus CFDT, associés en Intersyndicale aux autres organisations Sud Solidaire et SAFPT se sont unis à un courrier commun adressé au Maire lui demandant d'ouvrir un dialogue social consacré au thème de la Protection sociale.

En effet, la réforme de la mutuelle des fonctionnaires imposera aux collectivités qu'au 1er janvier 2026, tous ses agents soient couverts par une mutuelle à adhésion obligatoire et une participation employeur à 50% comme dans le privé.

L'intersyndicale demande donc au Maire d'anticiper et étudier dès que possible son application à Charenton et avant l'entrée en vigueur de cette loi la mise en place de cette avancée sociale.

Un effort qui serait payant pour l'attractivité de la ville en termes de recrutement et de protection des agents aux plus bas salaires. Chiche ? A suivre.

Section CFDT ville de Charenton-Le- Pont

Vos élus sont :

Marc Zajdenweber Isabelle Grutus, Isabelle Lefranc

32 rue de Conflans 94220 Charenton

Tél : 01 46 76 67 24 / 06 73 85 63 64

Mail : SyndicatCFDT@charentonlepont.fr

- Blog http://interco94-cfdt.over-blog.com
- Facebook https://www.facebook.com/Interco94

Un article de la Gazette des Communes édifiant

A lire (*Gazette des Communes 22 mai 2023n°20/21 2066-2067*) une interview vérité de l'économiste Hervé Defalvard responsable pédagogique de la chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université Gustave Eiffel et membre du collectif de recherche Pégase.

Ce chercheur commente sans langue de bois son étude consacrée aux structures petite enfance et grand âge. Manque d'effectif, contraintes budgétaires, mise en cause de la qualité des prises en charge, salaires faibles, conditions de travail difficiles… ces phénomènes touchent les établissements tout statuts confondus.

Le modèle de privatisation a dégradé le service rendu en imposant la diffusion d'un mode de gestion inégalitaire dans l'accès des publics, le recul de la mixité et la dégradation des conditions de travail pour viser des marges de bénéfices. Il impose de fait une concurrence déloyale au service public.

Un article à conseiller… à ceux qui ont mis des crèches en Délégation de service public par exemple….

Vous avez dit addictions ?

Face au stress, aux accidents de la vie, aux difficultés du quotidien, le phénomène de recours à divers produits (alcools, stupéfiants, médicaments) ou comportements à risque (jeux compulsifs, etc) se multiplie et fragilise la santé et la vie de nos collègues.
Préoccupés par ce phénomène, vos représentants CFDT se sont investis dans un groupe de travail addictions au sein de la Formation spécialisée avec l'appui notamment de notre collègue conseillère de prévention, de l'élue chargée des relations sociales, du CIG et du médecin du travail.

Travaux qui enrichiront prochainement un plan d'actions au sein de notre collectivité.

Tu veux adhérer à la CFDT en ligne ?
Flashes moi :